

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 58379 du 13 août 2019 portant promotion
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1922472S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 88703 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1831933S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} septembre 2019:
Pulcher Patrice NIGEND : 119 366 NLS : 5 241 888

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2019:
Crsez Jean-Michel NIGEND : 190 314 NLS : 8 039 318

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2019:
Hamard Julien NIGEND : 210 440 NLS : 8 063 047

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2019:
Fioresse Lucas NIGEND : 369 123 NLS : 8 151 349
Gouy François NIGEND : 369 131 NLS : 8 151 357
Lardat Bastien NIGEND : 361 794 NLS : 8 144 590

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 août 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, adjoint au directeur
des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
A. BROWAËYS